



CHASSEURS DE PARIS

n° 18 – printemps 2009

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

Assemblée générale du 7 avril 2009 : Halte à l'augmentation de la validation nationale !

Comme je l'ai écrit dans notre Lettre précédente, la Loi « pour l'amélioration et la simplification du droit de chasse » après avoir été votée dans « la précipitation » par le Sénat et « à la sauvette » par l'Assemblée Nationale, en ce qui concerne son l'article 7, va, au contraire entraîner une complication considérable pour notre Fédération.

La problématique fera l'objet d'un débat capital au cours de notre prochaine assemblée générale.

En effet, avec les nouvelles dispositions introduites par l'article 7 de ladite loi, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) aura désormais le pouvoir absolu dans la fixation du montant de la validation nationale du permis de chasser, en dehors, bien entendu, de la redevance nationale :

- fixation du montant du timbre national « grand gibier »,
- fixation de la contribution au fonds cynégétique en faveur des fédérations départementales de chasseurs dont les recettes sont insuffisantes au regard de leurs dépenses,
- et désormais, fixation du montant du timbre fédéral.

Je constate que la Fédération Nationale des Chasseurs, considérant que la validation nationale est un « produit de luxe », n'a pas hésité, au cours de ces dernières années, à majorer lourdement :

- le montant du timbre national « grand gibier » : les chasseurs titulaires de la validation nationale, qui représentent 10% de l'ensemble des chasseurs, contribuent pour 25% aux dégâts de gibier,
- la contribution au fonds cynégétique est sensiblement plus importante pour chaque validation nationale.

Chacune de ces composantes du coût de la validation nationale est susceptible d'augmenter encore pour la prochaine saison.

A tout cela s'ajoutera l'augmentation du timbre fédéral, imposée aux fédérations départementales de chasseurs délivrant des validations nationales.

Il est à craindre que pour ne pas augmenter le coût des permis départementaux, la Fédération Nationale des Chasseurs continue à avoir la « main lourde » pour les permis nationaux.

Cette question sera soulevée au cours de nos travaux en assemblée générale.

Il s'agit, par tout moyen approprié, de donner un coup d'arrêt à la hausse permanente du coût de la validation nationale des permis de chasser.

Venez nombreux nous faire part de votre point de vue, de votre avis et de vos propositions sur ce sujet particulièrement préoccupant, et, bien entendu, sur toutes autres questions concernant votre Fédération, les services qu'elle vous rend, ce que vous en attendez.

Rendez-vous pour l'assemblée générale de la FIC Paris-HSV : mardi 7 avril 2009 à 18h 00.

Je compte sur votre présence !

Bien cordialement, en Saint-Hubert

Georges Dutruc-Rosset
Président de la FIC Paris-HSV

Nouvelle formation « Sécurité à la chasse »

Notre Fédération qui propose déjà plusieurs formations thématiques : « venaison », « chasse à l'arc », « piégeage »... a décidé de lancer une formation portant sur la sécurité à la chasse.

Ce nouveau module de formation qui est en cours de finalisation sera ouvert à tous les chasseurs.

Tout à la fois théorique et pratique, il s'adressera aux responsables de l'organisation de chasses (président ou directeur), aux chefs de lignes et aux chasseurs participants.

Participer à l'assemblée générale : rendez-vous mardi 7 avril

L'assemblée générale de la FIC Paris-HSV est un moment important dans la vie de notre Fédération et tous les adhérents doivent avoir à cœur de participer à ce rendez-vous annuel.

Même s'ils sont par nature amenés à aller chasser dans d'autres départements que ceux de la petite couronne, les chasseurs de Paris doivent manifester solidairement l'intérêt qu'ils portent à la chasse.

Cette rencontre en assemblée générale est une occasion unique pour évaluer ce que notre Fédération fait pour ses adhérents, quels services elle leur apporte, quelles sont ses réalisations et projets, à quels problèmes les chasseurs et elle-même sont confrontés.

Tout comme leurs collègues de province, les chasseurs des départements parisiens doivent être proches de leur Fédération et ils se doivent de participer à la vie de la FIC Paris-HSV.

La chasse est un loisir qui a besoin de l'adhésion de tous ses participants.

Elle n'en sera que plus forte, plus estimée et plus respectée.

Pour l'assemblée générale de la FIC Paris-HSV : Rendez-vous mardi 7 avril à 18h00,
Fédération Nationale du Crédit Agricole - 48 rue La Boétie - Paris 8^e (métro Miromesnil).

Lu dans la presse

« Le Chasseur de Bécassines » (novembre 2008)

Président du CICB (Club International des Chasseurs de Bécassines) et administrateur de notre Fédération, Patrice Février a signé un éditorial dans lequel il rappelle l'interdiction d'emploi de la grenaille de plomb dans les zones humides mais où il évoque aussi le risque d'interdiction des cartouches à plomb, partout et pour toujours, si les chasseurs venaient à ne pas respecter les termes du règlement. « Quel bonheur de chasser dans la légalité, plutôt que d'avoir la nostalgie du plomb » !

« Le Saint-Hubert » (janvier-février 2009)

Dans un article intitulé « Une balle dans le pied », Jacques Reder qui est administrateur de notre Fédération, dénonce les décisions pénalisantes prises par des fédérations départementales de chasseurs au détriment de certains de leurs adhérents en limitant le nombre de jours de chasse.

Ces dispositions souvent absurdes affectent directement le détenteur d'un droit de chasse ou a fortiori le propriétaire particulier qui se voit privé de sa liberté la plus élémentaire d'organiser son programme de chasse, sur ses terres, comme bon lui semble. Abus de pouvoir et atteinte au droit de propriété ?

« Nos Chasses » (janvier 2009)

Le mensuel relate une exceptionnelle chasse de Saint-Hubert avec messe et sonneurs, qui a été organisée en novembre dans « un milieu hors du temps » : le camp de Mailly (terrain militaire de 12 000 hectares à cheval sur l'Aube et la Marne).

A cette journée de battue de grands gibiers à laquelle ne participaient pas moins de 220 chasseurs, étaient conviés les membres de l'Association des Dianes d'Île de France que préside Joselyne Saison-Buisine, administrateur de notre Fédération.

Nomadisme ou migration ?

Certains ont évoqué un phénomène de nomadisme des permis de chasser nationaux pour prôner un montant unique de cotisation fédérale pour tout chasseur validant ce type de permis.

Le montant de cette cotisation sera désormais fixé par l'assemblée générale de la FNC.

Cette disposition devrait donc éviter que des chasseurs « nomades » ne s'en aillent valider leur permis de chasser national dans un département où il leur coûterait moins cher de quelques euros.

Parce qu'elle compte 100 % d'adhérents en possession d'un permis de chasser national, notre Fédération était sans cesse montrée du doigt et accusée d'attirer bien des chasseurs de province.

C'est oublier que notre Fédération n'est pas celle où le permis de chasser national grand gibier est au meilleur prix et c'est oublier que notre Fédération, loin de gagner des chasseurs adeptes du nomadisme ou de la migration, perd en moyenne 4 % d'adhérents par an depuis plus de dix ans.

Cette nouvelle mesure inscrite dans la loi devrait clarifier la situation et calmer les esprits toujours critiques et souvent mal informés.

Attention aux oiseaux : le péril aviaire

Le 15 janvier, trois minutes après avoir quitté l'aéroport de New York La Guardia, un biréacteur A-320 de la compagnie US Airways a été contraint d'amerrir sur l'Hudson River, devant Manhattan. Aussitôt après son décollage, alors que l'avion était à 900 mètres d'altitude en phase de montée, sa collision avec un vol d'oiseaux venait d'entraîner l'arrêt complet de ses deux réacteurs.

Cet accident exceptionnel qui n'a pas fait de victimes met une fois encore l'accent sur les dangers que les oiseaux représentent pour les avions. En France on recense en moyenne plus de deux incidents par jour se soldant par des dommages matériels plus ou moins graves.

Ces incidents qui se produisent en général durant les phases critiques de décollage et d'atterrissage des avions ont amené les autorités aéroportuaires à se doter de moyen de lutte contre le péril aviaire.

Des personnels spécialement formés patrouillent en permanence aux abords des pistes. Ils sont dotés d'équipements spéciaux pour éloigner les oiseaux : effaroucheurs acoustiques, diffuseurs de cris de détresse, fusées crépitantes ou détonantes, laser, fusils de chasse...

Pour Le Bourget, Orly et Roissy, Aéroports de Paris dispose d'une trentaine d'agents qui ont tous suivi une formation spécifique dispensée par la FIC Paris-HSV, portant sur l'ornithologie, l'utilisation des armes de chasse, la sécurité, le tir...

Un chasseur de poids

Il a 40 ans, mesure 1,96 m et pèse 130 kg. Il est le judoka qui a remporté le plus de championnats internationaux (deux fois champion olympique et quatre fois champion du monde) et il est chasseur !

En fait, David Douillet était chasseur dans l'âme depuis son plus jeune âge mais sa vie sportive particulièrement active ne lui aura guère laissé le temps de s'adonner à ce loisir ni même de passer l'examen du permis de chasser !

Aujourd'hui, après avoir suivi la formation dispensée par notre Fédération et brillamment réussi toutes les épreuves théoriques et pratiques de l'examen, David Douillet peut enfin pratiquer la chasse des petits et grands gibiers avec enthousiasme, sérénité et courtoisie.

Figure emblématique du monde de la compétition sportive, il revendique avec sourire son goût pour la chasse... un exemple de poids dont bien d'autres personnalités devraient s'inspirer.

Question d'un chasseur de Paris

Dans quels domaines la nouvelle loi publiée le 1^{er} janvier simplifie-t-elle la pratique de la chasse ?

La loi du 31 décembre 2008 pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse, comprend plusieurs dispositions favorables à l'exercice de la chasse.

On peut citer par exemple :

- un prix unique de cotisation fédérale pour tout chasseur validant un permis de chasser national,
- la suppression de la cotisation départementale grand gibier pour tout chasseur titulaire d'un permis de chasser national acquittant une cotisation nationale grand gibier,
- le montant de la redevance cynégétique réduit de moitié pour tout chasseur validant pour la première fois son permis de chasser,
- la réduction du montant de la cotisation fédérale pour tout nouveau chasseur (NB : notre Fédération applique déjà cette mesure depuis plusieurs années),
- le transport des morceaux de venaison de grands gibiers soumis à plan de chasse est autorisé sans formalité (suppression du ticket de transport), pour les titulaires d'un permis de chasser validé,

L'article 17 de la nouvelle loi sur la chasse précise que « Pendant la période où la chasse est ouverte, le transport d'une partie du gibier mort soumis au plan de chasse est autorisé sans formalité par les titulaires d'un permis de chasser valide ». Qu'en sera-t-il des accompagnants, rabatteurs ou invités non titulaires d'un permis de chasser qui se verront offrir un morceau de venaison ?

C'est une bonne question à laquelle nous ne sommes pas en mesure de donner une réponse.

A priori, il faudra certainement pour eux en rester au dispositif des tickets de transport.

A la fin mars : tous à Rambouillet !

Le Salon de la Chasse de Rambouillet 2009 se tient du vendredi 27 au lundi 30 mars sur l'Hippodrome de Rambouillet (Yvelines).

Site : www.salondelachassederambouillet.com .

Avec la disparition du Country Show, le Salon de la Chasse de Rambouillet s'impose comme le grand rendez-vous de la communauté des chasseurs et du monde de la chasse.

Il réunira cette année près de 400 exposants représentant tous les domaines d'activités de la chasse.

Les deux fédérations interdépartementales des chasseurs de la région parisienne, la FIC Paris-HSV et la FICEVY seront présentes à Rambouillet où leurs stands, implantés de part et d'autre d'une allée, formeront une haie d'honneur pour accueillir leurs adhérents et tous les visiteurs chasseurs.

Une invitation pour une entrée gratuite, offerte par votre Fédération, est jointe à cette Lettre.

Préparation du Brevet Grand Gibier 2009 à Paris

Après les réunions d'information organisées à Paris pour présenter le Brevet Grand Gibier, l'Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris-HSV lance sa session de formation 2009 qui compte neuf séances thématiques prévues jusqu'au mois de juin et organisées à la Maison de la Chasse et de la Nature, 60 rue des Archives, à Paris 3^e.

Au programme : espèces gibiers (chevreuil, cerf, chamois isard, mouflon, sanglier), vènerie, chiens, armes (munitions, balistique, optiques), pathologie, réglementation et sécurité, forêt...

Information : Alain Collorec, tél. 06 81 29 37 11 - mél. collorec.alain@wanadoo.fr .

Quand une fédération accueille une autre fédération

Fin janvier, le président de la FDC d'Eure-et-Loir, Yves Geai, accompagné du directeur Bruno Lenfant et du technicien Pascal Fossier ont été accueillis par notre président, Georges Dutruc-Rosset, accompagné de trois administrateurs, Joselyne Saison-Buisine, Jean-Claude Pichon, Yves Salmon, et des techniciens Anthony Isambert et Sylvain Nortier, pour visiter notre centre de formation situé au Fort du Trou d'Enfer à Bailly (salle de conférence, parcours d'instruction, pas de tir...).

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'échanges d'information souhaités par notre Fédération.

Libre propos d'un chasseur de Paris

Il faut réformer le permis de chasser !

La nouvelle loi du 31 décembre 2008 « pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse », apporte quelques aménagements utiles ou favorables à la pratique de la chasse.

Mais on pourra cependant reprocher aux législateurs d'avoir manqué d'ambition ou de conviction en ne s'attaquant pas à une réforme sérieuse, nécessaire et salutaire du permis de chasser.

Pourquoi ne pas abandonner définitivement le permis actuel dans ses différentes versions nationales, départementales, temporaires, assorties des extensions et autres validations renouvelables qui ne sont que source de complications, d'incompréhensions, de surcoût, voire de fraude ?

Pourquoi ne pas donner à tous les chasseurs pour un prix raisonnable, la possibilité de chasser sans contrainte partout sur le territoire français en pratiquant plus de chasse avec plus de liberté ?

Pourquoi ne pas revenir à un seul et unique permis de chasser national pour tous les chasseurs, comme il existait il y a 40 ans ? *Jacques Reder*

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex

tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : fdc75@chasseurdefrance.com

Internet : www.chasseursdeparis.com

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.

ISSN 1775-8416